



--- Règlement du Championnat interclubs | ALSACE – FRANCHE COMTE 2017---

OBJECTIF

Permettre aux seniors licenciés FFG des ligues d'Alsace et de Franche Comté de se rencontrer entre eux avec une finale où les vainqueurs des différentes poules joueront le titre AFC.

Cette finale pourra, selon les possibilités, accueillir des joueurs des autres clubs en partie amicale.

Chaque joueur ou joueuse participant à la finale devra obligatoirement avoir joué au moins une rencontre de poule éliminatoire.

L'équipe d'ALSACE et de FRANCHE COMTE la mieux classée lors de cette finale rencontreront lors d'une finale régionale les équipes de BOURGOGNE, de LORRAINE et de CHAMPAGNE-ARDENNE.

STRUCTURE

Ce championnat est placé sous la responsabilité du secrétaire AFC, actuellement Pierre LEOPOLDES, avec l'assistance des Capitaines des clubs qui se réuniront 2 fois par an, au début et à la fin de la saison, à l'initiative du secrétaire.

RENCONTRES

Les rencontres se jouent par équipes de 15 personnes (15 pour les terrains à 9 trous).

Un classement sera établi pour désigner le vainqueur de la poule.

Les dates des rencontres seront fixées lors des réunions des Capitaines et devront se situer **entre le 1^{er} avril et le 15 août au plus tard** afin de permettre l'organisation de la finale au mois de septembre. **En cas d'impraticabilité du terrain le jour fixé pour la rencontre, les Capitaines concernés s'entendront entre eux pour fixer la rencontre à une date ultérieure.**

Les rencontres débutent à **9 h 30**, sauf entente **spéciale** et motif **exceptionnel** entre les Capitaines concernés. Elles se jouent en stableford selon les règles de la FFG régissant les compétitions seniors, les hommes partant des repaires jaunes et les dames des repaires rouges.

Selon les possibilités d'organisation de chaque club, les départs se font en shot-gun ou des trous 1 et 10 simultanément afin qu'après la rencontre un repas en commun puisse réunir tous les participants et participantes.

COMPOSITION DES POULES

En Alsace, une « tête de série », vainqueurs de l'année précédente, est placée dans chaque Poule, les autres clubs étant tirés au sort.

Pour la Franche Comté, 3 Poules ont été formées lors de la réunion à Dôle le 5 octobre 2015.

Les Poules Nord et Centre comptent 3 clubs et celle du Sud 4.

COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes initialement prévues pour les seniors hommes peuvent, à la demande des capitaines de FRANCHE COMTE, comporter des dames en ce qui les concerne.

L'ALSACE, ayant son propre championnat interclubs mixte (CASEM), n'est pas concernée par cette mixité.

Toute personne, **membre d'un club participant** et ayant la qualité de senior selon les règles FFG, pourra, à l'initiative du Capitaine et sous sa responsabilité, faire partie de l'équipe quel que soit son index. Celui-ci est toutefois ramené à 30,4 (handicap 30) lors des compétitions pour ceux ayant un index supérieur.

Pour L'Alsace, un joueur ne peut pas jouer pour deux clubs. Il doit jouer pour son club de licence.

Pour la Franche Comté, un joueur membre dans deux clubs et en possession de la licence peut choisir le club en début de saison pour lequel il veut jouer pendant le championnat en le signalant au capitaine du club en question. *

Les capitaines se réunissent le jour même de la compétition et avant qu'elle commence en signalant le nom des joueurs de leur équipe qui font office de remplaçants sans que ces derniers en soient informés

** Paragraphe rajouté lors de la réunion FC le 11 mars 2014*

**** Décision prise lors de la réunion du 22 mars 2011 à Besançon*

DELAI D'INSCRIPTION

Les engagements doivent parvenir au moins 5 jours avant la compétition au club recevant. Celui-ci établit les listes de départ et les faxe aux autres clubs dès que possible, au minimum l'avant-veille de la date de la rencontre.

Les listes d'engagement doivent comporter le nom, prénom, numéro de licence et l'index actualisé des joueurs et joueuses ainsi qu'éventuellement 1 ou 2 remplaçants. Seuls les remplaçants nommément désignés pourront jouer en cas de désistement de dernière minute et être substitués aux joueurs ou joueuses absents.

CLASSEMENTS ET RESULTATS

Pour le calcul du classement, seront pris en compte **les 6 meilleurs bruts et les 6 meilleurs nets** de chaque équipe.

La carte d'un joueur peut être utilisée **en brut et en net**.

Le classement final se fera par addition des points des différentes rencontres.

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes lors du classement final, le départage se fera sur le 7^e meilleur **brut**, le 8^e, etc * en ne tenant compte uniquement que de la dernière rencontre.

Ces points ne seront toutefois pas rajoutés au total pour ne pas léser les autres équipes.

Les résultats des rencontres sont à transmettre au secrétaire AFC **dès que possible** afin que celui-ci puisse en aviser périodiquement l'ensemble des clubs.

CONDITIONS FINANCIERES

AFC ne disposant pas de fonds propres et afin de faire face aux différents frais administratifs générés, le secrétaire fera appel en cas de besoin aux clubs pour le versement d'une participation et aux ligues ALSACE et FRANCHE COMTE pour des subventions.

La participation financière réclamée aux joueurs et joueuses est actuellement fixée à 50 € en Alsace (sauf exception) et 45 € en Franche Comté, encore que rien n'est définitif pour les Franc-comtois.

Ce montant inclus le green-fee, le repas (entrée et plat ou plat et dessert) et la boisson normale du repas (en principe ¼ de vin ou une bière, plus eau).

Les Capitaines feront part à leurs homologues du mode de paiement leur convenant le mieux avant de recevoir les clubs chez eux. (*Décision prise en réunion le 31 mars 2015*).

Cette participation est définie annuellement lors des réunions des Capitaines.

Une cotisation annuelle est demandée aux clubs pour participation aux frais de secrétariat et payée lors de la réunion de printemps. Le secrétaire a décidé de la ramener à 40 €. Elle était de 45 € jusqu'à ce jour.

LITIGES

Tout litige devra se régler immédiatement entre les Capitaines concernés et selon les règles de la FFG en vigueur. En cas de désaccord, ce litige sera porté à la connaissance du secrétaire qui se prononcera en se faisant éventuellement assister par une autorité de la ligue concernée.

FINALE

Il est demandé au capitaine des seniors du club organisateur de la finale de prévoir un en-cas au trou n° 9 (sandwich et boisson) à la charge de ce club.

(Modification apportée début 2007)

VOITURETTES

L'utilisation d'une voiturette est autorisée à condition de présenter un certificat médical **récent** et valable. Toutefois, il est formellement interdit qu'un joueur du même Groupe y dépose son sac sous peine d'être exclu de la compétition ainsi que le conducteur de la voiturette.

Exception faite pour les rencontres seniors au golf d'Ammerschwihl où les voiturettes sont mises à dispositions des joueurs.

Le secrétaire AFC :
Pierre LEOPOLDES

Les consultants :

Germain GRAFF, Gérard SAUZE

Le montant de la participation était de 40 € au moment de la rédaction du règlement. Il a changé depuis et n'est pas le même en Franche-Comté. Toutefois, il peut varier selon certains critères évoqués par les clubs. Ceci compte également pour l'Alsace.

Le paragraphe « Finale » a été rajouté en 2006.

Le calcul du classement a été modifié en réunion des capitaines le 23 octobre 2007.

** Modification concernant le départage en cas d'égalité adoptée en réunion des capitaines le 25 octobre 2011 et mars 2014.*